Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260428-DEL2026_39-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Avril à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les documents budgétaires ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10 Avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10 Avril 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, M. BOUEDO Christophe, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :
Mme FONTAINE Odile à Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne à M. ALLAIN Stéphane, Mme LE FEUVRE Céline à Mme BARRE Karine,

Absent(s) déport : Mme FEVRE Blandine, Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David

A été nommé secrétaire : M. THOMAZIC Sylvain

2026/39 – Comité des fêtes TREDION - Demande de subvention exceptionnelle

Intéressés par cette affaire, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Mme NIZAN, Mme FEVRE et M. REMINIAC quittent la salle la salle dès la mise en discussion préalable au vote et ne prennent pas part ni aux discussions, niau vote.

Monsieur Le Maire fait part de la demande du courrier du Comité des fêtes et donne lecture du courrier.
Le comité des fêtes se relance cette année. Aussi afin de permettre de relancer l'association et dans l'attente d'une entrée d'argent, il sollicite la commune afin de demander une subvention exceptionnelle de 2000 €.
Par ailleurs, il sollicite l'aide de la commune pour la manifestation Trédibière qui aura lieu en juin prochain à hauteur de 250 € pour la location de barnum.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 2000 € et de 250 € pour relancer le comité des fêtes TREDION.
- Cette somme sera imputée au compte 657481 du budget 2026.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION
56 (Morbihan)